#### *3.1.1.5 Les perceptions visuelles depuis les réseaux*

Le territoire d'étude est sillonné par de nombreux axes routiers d'importances. Le principal, l'autoroute A7 n'est pas concernée par des visibilités sur la zone de projet, de même que la D901. La distance qui les sépare du site d'étude ainsi que le relief et la trame végétale stoppent les visibilités sur la ZIP. *Les sensibilités de l'A7 et de la D901 sont nulles depuis ces deux axes.*

La carte de la ZIV illustre que les zones de visibilités théoriques depuis la D938 et D973 sont très réduites et se concentrent majoritairement au niveau de la frange bâtie nord de Cavaillon. Les trames bâtie et végétale constituent un filtre visuel non poreux en direction du site d'étude, ce qui stoppe les vues sur le site d'étude. *Les sensibilités vis-à-vis de la ZIP sont nulles depuis ces deux axes.*

Seule la D900 est susceptible de présenter des vues en direction de la ZIP. Cet axe traverse le territoire d'étude au sud de la ZIP et un court tronçon est inclut dans l'AER.Les haies, présentes le long de la départementale, filtrent une partie des vues en direction de la ZIP. De même, les visibilités sur le site d'étude sont rasantes. Ainsi, l'ensemble des éléments verticaux présents entre la ZIP et cet axe stoppe la majorité des visibilités. *La sensibilité est considérée comme très faible voire nulle.*

*Photographie 17 : ZIP entièrement masquée depuis la D938 (vue 1 carte ci-contre).*

*Photographie 18 : ZIP entièrement masquée depuis la D900 (vue 2 carte ci-contre).*

**Visibilité de la ZIP depuis les réseaux**

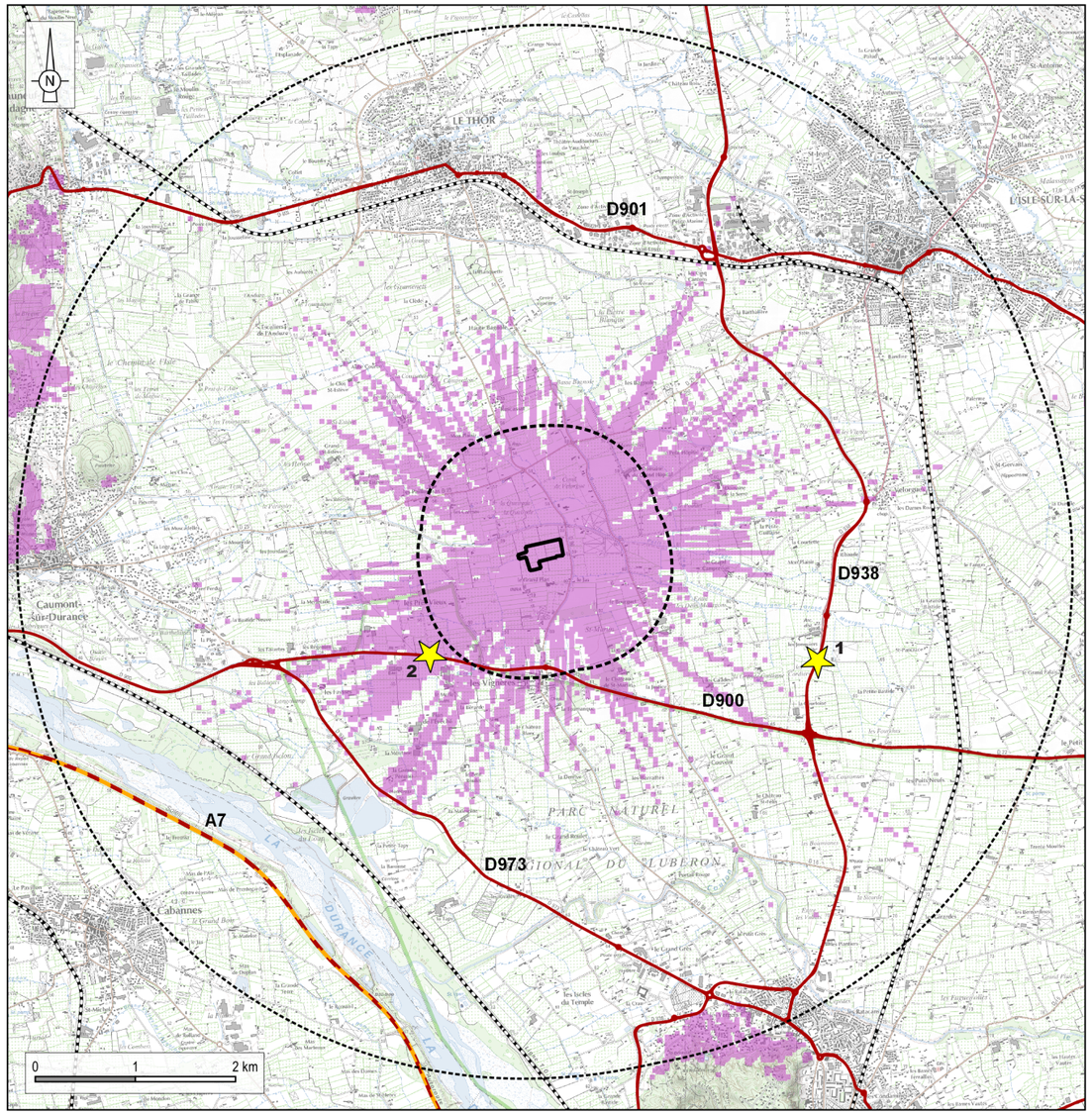


Réalisation : ENCIS Environnement - mai 2022 Source : DREAL, IGN

*Carte 8 : Réseau routier*

#### *3.1.1.6 L'inventaire patrimonial*

Le patrimoine est, au sens du code du Patrimoine, « l'ensemble des biens immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique ».

L'inventaire des monuments historiques, Sites Patrimoniaux Remarquables, sites inscrits et classés et bien UNESCO souligne les éléments importants du patrimoine naturel et architectural du secteur.

Les tableaux et analyses suivantes répertorient les éléments patrimoniaux l'AEE, leurs enjeux et leurs sensibilités visuelles vis-à-vis de la zone de projet.

**Les monuments historiques**

Un monument historique est un immeuble ou un objet qui, comme l'indique le code du patrimoine, présente un intérêt public du point de vue de l'histoire ou de l'art et à ce titre bénéficie d'une protection juridique (loi du 31 décembre 1913).

Les dossiers de demande de protection d'immeubles sont instruits à la demande des propriétaires par les directions régional es des affaires culturelles (DRAC), puis soumis pour avis à différentes commissions.

En effet, il existe deux types de protection :

- Le classement qui s'applique aux édifices présentant un intérêt majeur ; le ministre chargé de la Culture et de la Communication prend les arrêtés de classement sur proposition de la Commission nationale des monuments historiques (CNMH).

- L'inscription au titre des monuments historiques protège les édifices d'intérêt régional ; elle est prise par arrêté du préfet de région après avis de la commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS), composée de spécialistes, d'élus, de responsables d'associations et de représentants de l'Etat et des collectivités territoriales.

Les Monuments Historiques sont référencés par la base de données Mérimée du Ministère de la Culture.

La carte ci-contre localise les monuments historiques répertoriés dans l'aire d'étude ou à proximité immédiate.

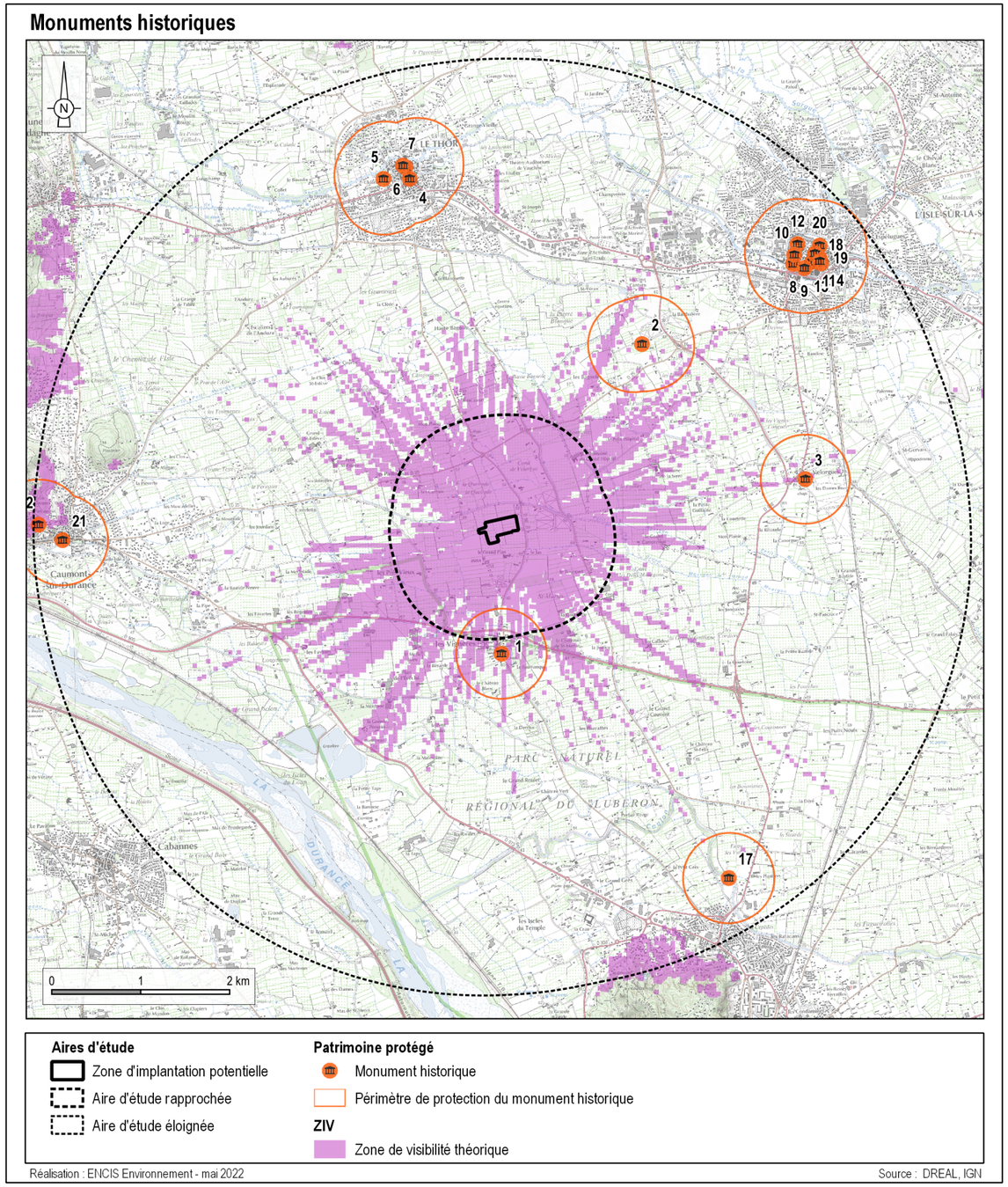


*Carte 9 : Localisation des monuments historiques de l'AEE*

Comme l'illustre la carte des monuments historiques et les analyses précédentes, la majorité des monuments historiques du territoire d'étude est située en dehors des secteurs de visibilité théoriques. Comme vu précédemment, aucune visibilité sur le projet n'est possible depuis les centres-bourg du Thor et de l'Isle-sur-la-Sorgue, qui concentrent la plupart des monuments protégés. Ainsi, les différents monuments historiques, répertoriés dans l'aire d'étude, sont isolés des vues et des covisibilités avec les ZIP.

De même, le cimetière juif situé au nord-est de la ZIP, la chapelle du hameau de Velorgues, le pont aqueduc qui enjambe le Coulon au nord de Cavaillon, ainsi que le château situé dans le centre-ville de Caumont-sur-Durance ne présentent aucune visibilité en direction de la ZIP et aucune covisibilité.

*D'enjeux variables en fonction de leur reconnaissance locale et réglementaire, ces différents monuments de l'AEE présentent une sensibilité nulle.*

**Monuments historiques du territoire d'étude**

| N° | Commune | Nom | Protection | Enjeu | Sensibilité | Distance à la ZIP (m) |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | Cavaillon | Chapelle Notre-Dame des Vignères | Classé | Modéré | Nulle | 1172 |
| 2 | Isle-sur-la-Sorgue | Cimetière juif | Inscrit | Faible | Nulle | 2301 |
| 3 | Isle-sur-la-Sorgue | Chapelle de Velorgues | Inscrit | Faible | Nulle | 3208 |
| 4 | Thor | Enceinte urbaine - Porte de l'Horloge | Inscrit | Faible | Nulle | 3783 |
| 5 | Thor | Château | Inscrit | Faible | Nulle | 3861 |
| 6 | Thor | Eglise paroissiale Notre-Dame du Lac | Classé | Modéré | Nulle | 3921 |
| 7 | Thor | Enceinte urbaine - Restes des remparts | Inscrit | Faible | Nulle | 3945 |
| 8 | Isle-sur-la-Sorgue | Hospice de la Charité | Inscrit | Faible | Nulle | 4137 |
| 9 | Isle-sur-la-Sorgue | Maison, 51, 53 rue Carnot | Inscrit | Faible | Nulle | 4205 |
| 10 | Isle-sur-la-Sorgue | Hôtel-Dieu | Classé | Modéré | Nulle | 4216 |
| 11 | Isle-sur-la-Sorgue | Maison Renaissance | Inscrit | Faible | Nulle | 4320 |
| 12 | Isle-sur-la-Sorgue | Hôtel, 55 rue Denfert Rochereau | Inscrit | Faible | Nulle | 4322 |
| 13 | Isle-sur-la-Sorgue | Hôtel de Palerne | Inscrit | Faible | Nulle | 4386 |
| 14 | Isle-sur-la-Sorgue | Ilot de la Tour d'Argent | Inscrit | Faible | Nulle | 4388 |
| 15 | Isle-sur-la-Sorgue | Collégiale Notre-Dame des Anges (ancienne) | Classé | Modéré | Nulle | 4394 |
| 16 | Isle-sur-la-Sorgue | Grenier public (ancien) | Inscrit | Faible | Nulle | 4397 |
| 17 | Cavaillon | Pont aqueduc du Canal | Classé | Modéré | Nulle | 4401 |
| 18 | Isle-sur-la-Sorgue | Chapelle des Pénitents Blancs (ancienne) | Inscrit | Faible | Nulle | 4402 |
| 19 | Isle-sur-la-Sorgue | Tour d'Argent | Classé | Modéré | Nulle | 4410 |
| 20 | Isle-sur-la-Sorgue | Hôtel Donadeï de Campredon (ancien) | Inscrit | Faible | Nulle | 4499 |
| 21 | Caumont-sur-Durance | Château Bas (ancien) | Inscrit | Faible | Nulle | 4675 |
| 22 | Caumont-sur-Durance | Chapelle Saint-Symphorien | Classé | Modéré | Très faible | 4945 |

*Tableau 4 : Inventaire et sensibilité des monuments historiques de l'aire d'étude*

*Photographie 19 : ZIP totalement masquée depuis le cimetière juif (MH n°2)*

*Photographie 20 : ZIP entièrement masquée depuis la chapelle protégée du hameau de Velorgues (MH n°3)*

Deux monuments de l'AEE s'inscrivent cependant au sein de la zone de visibilité théorique :

- La chapelle Notre-Dame des Vignières à Cavaillon ;
- La chapelle Sain-Symphorien de Caumont-sur-Durance.

**La chapelle Notre-Dame des Vignières**

Le monument se localise au sud de la ZIP à la limite de l'aire d'étude rapprochée et dans la partie sud du hameau des Vignières. Aucune visibilité sur la ZIP n'est attendue depuis la chapelle. En effet, les bâtiments proches stoppent les visibilités lointaines. Les nombreux éléments verticaux situés entre le site d'étude et ce monument, comme les haies, ne permettent pas de vues lointaines et dégagées. De même, aucune covisibilité n'est recensée. *La sensibilité est nulle.*

**La chapelle Saint-Symphorien**

Le monument se localise à l'ouest du centre-bourg de Caumont-sur-Durance à environ 5 km de la ZIP. En raison du relief, les visibilités depuis le monument sont lointaines et panoramiques. Cependant, les potentielles vues sur la ZIP sont insignifiantes en raison de la grande distance séparant ces deux éléments. De plus, les haies situées à proximité de la zone d'étude constituent un filtre visuel qui masque en partie la ZIP. *La sensibilité est nulle.*

*Photographie 21 : ZIP masquée depuis la chapelle Saint-Symphorien de Caumont-sur-Durance (MH n°22)*

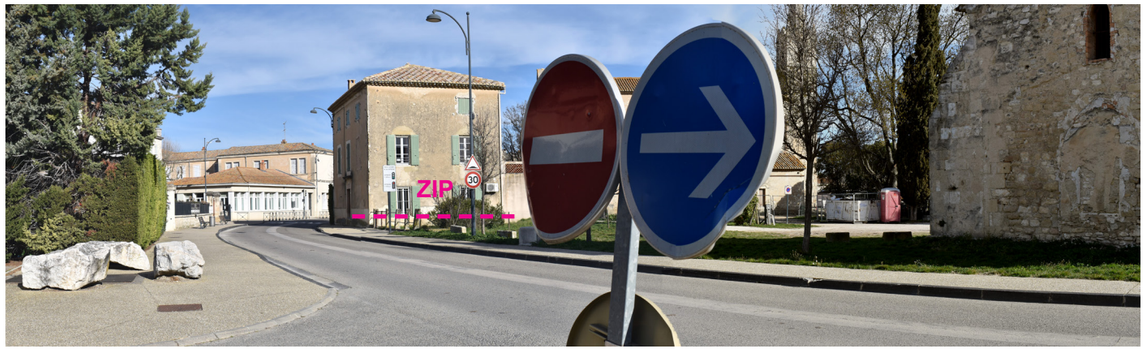


*Photographie 22 : ZIP masquée depuis la chapelle Notre-Dame du hameau des Vignières (MH n°1)*

**Les sites inscrits et classés**

Les sites classés et inscrits sont des espaces ou des formations naturelles remarquables dont le caractère historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état (entretien, restauration, mise en valeur...) et la préservation de toutes atteintes graves (destruction, altération, banalisation...). Comme pour les monuments historiques, la loi sur la protection des sites prévoit deux niveaux de protection, l'inscription et le classement (loi du 2 mai 1930, codifié dans les articles L. 341-1 à 22 du code de l'environnement français lors de sa création par l'ordonnance du 18 septembre 2000). La mise en œuvre de cette législation relève de la responsabilité de l'Etat, et fait partie des missions du ministre de l'écologie. Le classement ou l'inscription justifient un suivi qualitatif, et notamment une autorisation préalable pour tous travaux susceptibles de modifier l'état ou l'apparence du territoire protégé.

On recense un unique site inscrit dans l'aire d'étude, en limite nord-est de l'aire d'étude éloignée, au sein de la ville de l'Isle-sur-la-Sorgue.

**Le site inscrit de l'ensemble formé par le centre ville d'Isle-sur-la-Sorgue**

Le site couvre l'ensemble du centre-ville. Comme cela a été analysé précédemment, aucune visibilité sur la ZIP n'est possible depuis l'Isle-sur-la-Sorgue. *La sensibilité du site inscrit vis-à-vis de la ZIP est donc nulle.*

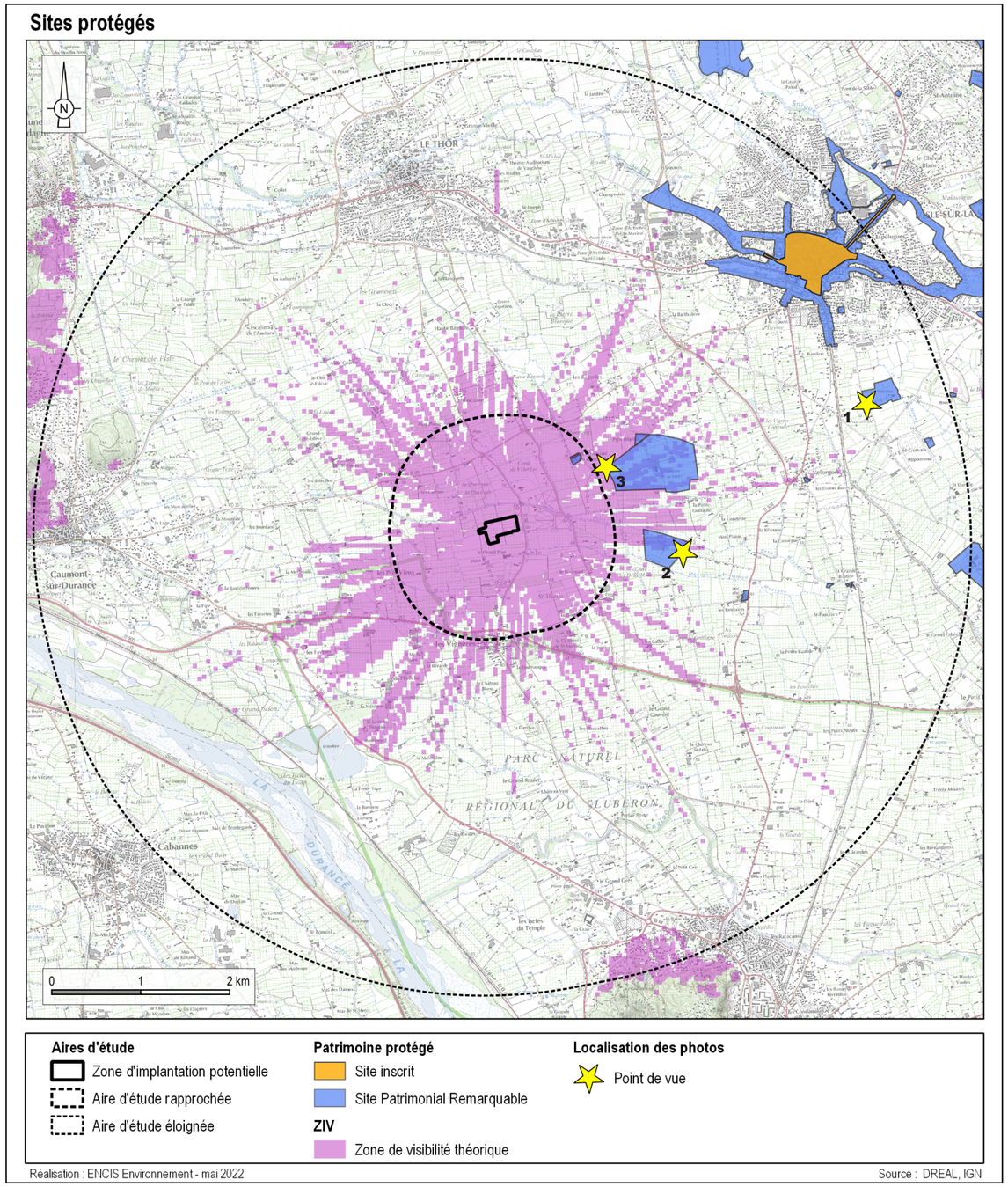


*Carte 10 : Localisation des sites inscrits et classés de l'AEE*

**Les Sites Patrimoniaux Remarquables**

La loi LCAP (loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine) du 07/07/2016 prévoit la mise en place du dispositif des sites patrimoniaux remarquables.

*« Sont classés au titre des sites patrimoniaux remarquables les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. Peuvent être classés, au même titre, les espaces ruraux et les paysages qui forment avec ces villes, villages ou quartiers un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur ».*

À l'égal de la protection au titre des abords, il s'agit d'une servitude d'utilité publique. Ce nouveau classement se substitue à un certain nombre de dispositifs existants : les secteurs sauvegardés, les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) et les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP). Tous ces secteurs identifiés comme des sites à enjeux patrimoniaux deviennent de plein droit des sites patrimoniaux remarquables. Leur protection obéit au même régime que pour les espaces protégés au titre des abords.

**Le Site Patrimonial Remarquable de l'Isle-sur-la-Sorgue**

Le SPR se compose de nombreux sites disséminés autour de l'Isle-sur-la-Sorgue. La majorité de ces sites ne présente aucune visibilité sur la ZIP. En effet, la distance ainsi que les nombreuses haies bocagères et les infrastructures routières et bâties stoppent les vues. Selon la carte de la ZIV, deux sites (dont un se localise au sein de l'AER) sont susceptibles de présenter des visibilités sur le site d'étude. Ces parties du SPR présentent très peu de visibilités sur le SPR. En effet, les espaces agricoles proches sont occupés par des vergers qui, en raison de la hauteur des arbres fruitiers, raccourcissent fortement les profondeurs de champ visuel. De plus, ces parcelles sont souvent structurées par des haies bocagères. Ces différents éléments limitent les visibilités sur la ZIP. *La sensibilité du SPR au sein de l'AEE est très faible voire nulle.*

*Photographie 23 : ZIP masquée depuis la partie du SPR située au sud de l'Isle-surl-la-Sorgue (repère 1 carte précédente).*

*Photographie 24 : ZIP masquée depuis la partie du SPR située à l'est de la ZIP (repère 2 carte précédente).*

*Photographie 25 : Vue en direction d'une partie du SPR située à l'est de la ZIP (repère 3 carte précédente).*